

Monsieur le Directeur des pêches  
maritimes et de l'aquaculture

Copie : Xavier Nicolas

Le 25 juin 2018

Objet : Gouvernance de la pêche de loisir/pêche au bar au nord du 48ème.

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu inviter l'UNAN à la réunion du 14 mars 2018 sur la gouvernance de la pêche de loisir, ce dont nous vous remercions.

Lors de la réunion (dont nous attendons le compte-rendu) vous nous avez confirmé la position du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation du 13 décembre 2017 sur la pêche du bar en Manche, à savoir :

« Concernant la pêche récréative, s'agissant du stock du Nord de bar, la pratique du pêcher-relâcher sera autorisée sur l'ensemble de l'année. **La possibilité de conserver 1 bar par jour par personne pourrait être réintroduite en fonction des résultats des prochaines analyses scientifiques** du Conseil International pour l'exploration de la mer, attendues au printemps 2018 ».

Nous serait-il possible de connaître le résultat de ces analyses et les mesures qui sont envisagées en conséquence.

Nous sommes à quelques jours du premier juillet et l'attente est forte du côté de nos adhérents des zones Manche/Mer du Nord.

En espérant une réponse rapide, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Louis Penhouet  
Président UNAN Manche  
Animateur du GT pêche au sein de L'UNAN

